

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

ARRETE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME ELODIE SOUTIER**

5.5 Délégation de signature

Le Maire de GRAVELINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **L.2122-19** par lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général des Services et au Directeur Général Adjoint des services de mairie, au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques, aux responsables de services communaux,

Vu les arrêtés de délégation de signature n°AG-2021-30 du 5 octobre 2021 et n°AG-2022-33 du 29 juillet 2022,

Considérant la prise de fonction de Directrice du Pôle « Relations Citoyennes et Services de Proximité » de Madame Elodie SOUTIER, fonctionnaire titulaire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, pour toute la durée du mandat, à Madame Elodie SOUTIER, fonctionnaire titulaire, pour les actes relatifs à la suspension des délais de paiement notifiés aux créanciers conformément aux dispositions du décret n°2018-1075 du 03 Décembre 2018 et pour les engagements dits de comptabilité administrative de dépenses et recettes non rattachés à un bon de commande, dans la limite de l'autorisation budgétaire votée par l'assemblée délibérante, dans le cadre du budget, dans la limite des budgets des directions et services relevant du Pôle « Relations Citoyennes et Services de Proximité ».

Article 2 : Les actes ainsi dressés comporteront uniquement le nom et la signature du fonctionnaire municipal délégué, qui devront être précédés de la mention « *pour le maire* ».

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- . Inscrit au registre des arrêtés de la Commune ;
- . Mis en ligne sur le site internet de la Ville ;
- . Notifié à l'intéressée ;
- . Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- . Transmis au Receveur Municipal.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, Le 08 Juillet 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le 15 JUL. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le

15 JUL. 2024



Bertrand RINGOT